

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-88</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique <b>Direction de la programmation budgétaire</b>	<b>N° 2020-88</b>

---

### Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2020 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

---

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2020. L'évolution par rapport à l'exercice 2019 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2019	78	607 904 €
2020	81	632 536 €
<b>Evolution</b>	<b>3,8 %</b>	<b>+4 %</b>

Le montant global de cotisations qui sera versé en 2020 est en augmentation de 4% par rapport à l'exercice 2019, soit une évolution d'environ 25 000 €.

Le nombre d'organismes pour lesquels une cotisation sera versée en 2020 passe de 78 à 81 en tenant compte des nouvelles adhésions et des non-renouvellements.

S'agissant des nouvelles adhésions, 5 organismes sont concernés représentant un montant global de 12 085 €.

### Réseau DEMETER (Développement météorologique en espace rural)

L'adhésion au réseau Demeter est liée aux stations météorologiques installées sur le territoire. Ces installations sont indispensables à la gestion préventive/curative des aléas climatiques (vents violents, tempête, ...) notamment en raison des enjeux de sécurisation des sites comprenant un patrimoine arboré. Cette adhésion revêt pour Bordeaux Métropole un réel intérêt dans la mesure où elle s'intègre au dispositif de gestion des situations de crise en permettant la mobilisation anticipée des moyens humains et techniques nécessaires à la sécurisation des espaces publics "sensibles" (espaces boisés notamment).

La cotisation 2020 pour cet organisme s'élève à 2 200 €.

### Association A.R.B.R.E.S.

L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde) a été créée en 1994. Elle a pour objectif de contribuer à la protection, la sauvegarde et la recherche concernant les arbres remarquables.

L'adhésion à l'Association ARBRES est liée à la délivrance par cette structure du label "Arbre remarquable de France" : à ce jour, de nombreux sujets du patrimoine arboré ont reçu ce label qui contribue à valoriser les mesures de protection et entretien, et participe au rayonnement de la collectivité au niveau national.

La cotisation 2020 pour cette association s'élève à 45 €.

### Conseil international des musées (ICOM)

Le Comité national français d'ICOM est le réseau français des professionnels des musées. Les institutions publiques ayant pour mission la production et/ou le rayonnement de collections d'art public, la mise en œuvre d'actions de médiation et sensibilisation à l'art auprès des publics, la gestion des questions de conservation, restauration et maintenance d'une collection d'œuvres d'art public, mais aussi la valorisation du patrimoine matériel et immatériel par l'organisation d'expositions, d'événements et le développement d'outils stratégiques de communication et relations médias, sont encouragées à faire acte de candidature pour adhérer au réseau ICOM.

Dans le cadre des missions portées par le service ingénierie sportive et artistique métropolitaine / Direction Enseignement supérieur et rayonnement, notamment le programme d'art public « L'art dans la ville » déployé par Bordeaux Métropole depuis 2001 sur l'ensemble du territoire, mais aussi l'organisation annuelle de l'Été Métropolitain ainsi que l'élargissement aux passerelles entre art et sciences, l'adhésion de Bordeaux Métropole au réseau ICOM France constitue une opportunité sans équivalent pour élargir le réseau professionnel de la collectivité territoriale au niveau national comme international, en vue d'échanger et faire connaître ses pratiques dans ce domaine spécifique.

En effet, ICOM France compte 4 800 membres, dont 400 membres institutionnels, qui forment une communauté large et diversifiée d'acteurs répartis sur tout le territoire et issus de toutes les disciplines (arts, sciences et techniques, histoire naturelle, écomusées, musées de société etc.). Elle propose 4 rencontres professionnelles par an, ainsi que des ressources en accès libre. L'adhésion à ICOM France permet également d'accéder au réseau ICOM International qui comprend 30 comités internationaux représentant différents types de collections d'art public, muséal et une grande variété de disciplines artistiques.

La cotisation 2020 s'élèvera à 740 €.

### Association Cruise Bordeaux

L'adhésion auprès de l'association Cruise Bordeaux fait l'objet d'une délibération spécifique soumise au présent Conseil métropolitain. Le développement des actions de promotion et de prospection des croisières maritimes et fluviales, dont la coordination est pilotée à ce jour par le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB), implique la création de cette nouvelle association dont Bordeaux Métropole serait un des membres fondateurs pour mener à bien l'ensemble de ces actions.

La cotisation 2020 auprès de cet organisme s'élève à 8 000 €.

### Fondation du patrimoine

Métropole de référence en levée de fonds, première en France à s'être dotée d'une mission mécénat, Bordeaux Métropole s'engage au quotidien pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine, tout comme ses communes membres.

Le Comité de pilotage mécénat de Bordeaux Métropole (COPIL mécénat) identifie chaque année depuis 2017 des projets patrimoniaux prioritaires en termes de collecte de mécénat sur le territoire.

Créée en 1996, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique. Elle a pour vocation de mobiliser aussi bien les énergies collectives (collectivités territoriales, associations, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine. Parmi ses moyens d'action, elle accorde des labels pour des opérations de restauration et apporte son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif en participant à leur financement par le biais de souscriptions.

La Fondation du Patrimoine apparaît donc comme un partenaire naturel de Bordeaux Métropole et de ses communes dans la réalisation de ses objectifs en matière de patrimoine. Ainsi, pour mener à bien le projet de conservation, de restauration et de valorisation de son patrimoine, elle souhaite établir une convention d'objectifs avec la Fondation du patrimoine.

La cotisation prévue en 2020 pour cet organisme est estimée à 1 100 €.

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas renouveler 2 adhésions pour 2020, à savoir :

- INTA (Association internationale du développement urbain),
- AMARIS (Association nationale pour la maîtrise des risques technologiques majeurs).

Au regard des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2020 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2020, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2020.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération du 14 février 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

### **DECIDE :**

**Article 1 :** de reconduire l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de 76 organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

**Article 2 :** de confirmer le retrait de l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 2 organismes suivants :

- INTA (Association internationale du développement Urbain) ;
- AMARIS (Association nationale pour la maîtrise des risques technologiques majeurs).

**Article 3** : de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 5 nouveaux organismes suivants :

- Réseau Demeter,
- Association A.R.B.R.E.S,
- Conseil international des musées (ICOM),
- Association Cruise Bordeaux,
- Fondation du patrimoine.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Article 5** : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues,

**Article 6** : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2020, au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Emmanuel SALLABERRY</p>
---	--